

Questions Réponses - numéro 3 mars 2018

Questions Réponses - numéro 3 mars 2018

Question : suite au CHSCT exceptionnel concernant la boutique Opéra, les salariés de cette boutique nous demandent quelles sont les mesures prises pour s'attaquer à la souffrance des salariés ? Quel est le plan d'action ? Quel est le calendrier ? Réponse : comme échangé lors de la réunion du CHSCT, une démarche va être engagée avec une psychologue qui rencontrera chaque personne (entretiens individuels et collectifs) et proposera des actions. Le calendrier sera défini avec la psychologue du travail.

Commentaire : mieux vaut tard que jamais.... Les élus CFDT veilleront à ce que la psychologue puisse mener ses entretiens dans les meilleures conditions

Documents

[Questions Réponses - numéro 3 mars 2018](#)